CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2023 à 20H30

<u>Présents</u>: LORCHEL Philippe, TATY Pascal, PONTILLE Michel, GIRARD Myriam, PONTET Pascal, COUTURIER David, MARIETON Florent, FELIX Sophie, CASIEZ -PIOLOT Julie, MORET Fabien, LECUYER Isabelle, PIVOT Delphine, SAUVAGEON-FILLON Amélie

Absents excusés: RECORBET Emilie - FELIX Bertrand

Mme SAUVAGEON-FILLON Amélie a été désignée secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 25.07.2023 :

Le PV est adopté à l'unanimité.

Compte-rendu des décisions du Maire prises par délégation

DECISION N°2023-05 pour les travaux d'élargissement du chemin de la Goutte Signature devis entreprise MONGOIN-LARDET pour un montant de 22 447.60€ HT Signature devis entreprise Guillaume VERNE pour 6 765.00€ HT

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

- Lotissement du hameau des Bruyères Prime d'éviction au fermier
- Demande de subvention de l'association RASED
- Renouvellement d'engagement à PEFC Auvergne Rhône Alpes
- Demande de subvention Bonus ruralité 2023 revêtement terrain de sport et marquage
- Demande de subvention Bonus ruralité 2023 récupération eau de pluie pour arrosage fleurissement communal
- Achat terrain parking salle des fêtes
- DM au budget 2023
- Questions diverses

1) Lotissement du hameau des bruyères – prime d'éviction au fermier

Le conseil municipal vote le montant de la prime d'éviction à verser à M. FOLGOAS Fabrice qui s'élève à 0.80€ x 4 352 m² soit 3 481.60€.

Adopté à l'unanimité

2) Demande de subvention de l'association RASED

Le conseil municipal vote une subvention de 100€ au Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) qui intervient à l'école sur demande du directeur.

Adopté à l'unanimité

3) Renouvellement d'engagement à PEFC Auvergne Rhône Alpes

Le conseil municipal renouvelle l'adhésion à PEFC pour 5 ans à compter du 01.01.2024 pour la somme de 105.20€.

Adopté à l'unanimité

4) <u>Demande de subvention Bonus ruralité 2023 – revêtement terrain de sport et marquage</u>

Le conseil municipal autorise M. le maire à déposer un dossier de subvention auprès de la Région Rhône Alpes dans le cadre du bonus ruralité, le montant de subvention demandé est de 3700€

Adopté à l'unanimité

5) <u>Demande de subvention Bonus ruralité 2023 - récupération eau de pluie pour arrosage 2023</u>
Le conseil municipal autorise M. le maire à déposer un dossier de subvention auprès de la Région Rhône Alpes dans le cadre du bonus ruralité, le montant de subvention demandé est de 5229.41€

Adopté à l'unanimité

Achat terrain parking salle des fêtes

Le bornage a eu lieu lundi 25/09/2023 par le cabinet Capiaux-Contet mais nous sommes en attente du document d'arpentage définitif afin de pouvoir prendre la délibération concernant cette acquisition.

M. le Maire projette à l'écran le plan envisagé pour la création du parking de la salle des fêtes réalisé par le cabinet Capiaux-Contet.

Un rendez-vous avec l'architecte du CAUE a lieu mercredi 04.10 en mairie afin de voir l'ensemble du projet et faire des propositions d'aménagement.

7) DM N°6 au budget 2023

Le conseil municipal vote une DM au budget pour l'achat de panneaux de voirie.

C/21578-317 -62.42€ outillage voirie

C/2188-306 +62.42€ panneaux de voirie

Adopté à l'unanimité

8) Questions diverses

*Elargissement Chemin de la Goute : les travaux ont débuté lundi 25 septembre 2023. M. le maire projette à l'écran des photos afin que les conseillers se rendent compte du travail déjà accomplis.

*Hameau des Bruyères : toujours 3 lots réservés sur 5, 2 compromis de vente signés et 1 permis déposé

*réhabilitation de la cure : l'architecte travaille sur le projet afin de le présenter à l'architecte des bâtiments de France

*M. le Maire informe que la Croix de Monne est cassée depuis quelque temps suite aux intempéries et est édifiée sur un terrain privé

*Le portail vers l'emplacement du sel de déneigement a été posé lundi 25.09 par l'entreprise Cherpin.

*M. le Maire informe que EDF Energies Nouvelles va distribuer des bons énergie aux habitants situés à moins de 2.5 km du parc éolien sur les communes de Valsonne, Ronno, Amplepuis et Les Sauvages : 100€ en décembre 2023 et 100€ en décembre 2024 si les habitants habitent toujours à la même adresse.

*le toit de l'école fuit dans le hall, l'entreprise SOLOSEC doit intervenir

*prochain conseil municipal: 9/11/2023

A RONNO, le 28 septembre 2023

Le Maire,

Philippe LORCHEL

La secrétaire de séance,

Deemoy

